



ASSOCIATION OF CANADIAN PORT AUTHORITIES
ASSOCIATION DES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES CANADIENNES

Publié le 18 mars 2020

Les ports canadiens contribuent à protéger la sécurité des Canadiens et à maintenir les échanges commerciaux durant le COVID-19

La priorité absolue des administrations portuaires a toujours été et reste de protéger la santé et la sécurité de leurs employés, du personnel maritime et des autres travailleurs au sein des collectivités portuaires.

Dans le respect des conseils de l'Agence de santé publique du Canada, de Transports Canada et de l'Agence des services frontaliers, les ports canadiens suivent des protocoles rigoureux pour protéger l'ensemble de la communauté maritime pendant la pandémie due au COVID-19. De même, les ports canadiens observent rigoureusement les mesures mises en place par Transports Canada, notamment :

- Outre le dépistage et la déclaration obligatoires préalables, à communiquer 96 heures avant l'arrivée, pour tous les équipages des navires entrant dans les eaux canadiennes, les capitaines doivent signaler à Transports Canada Sécurité Maritime tout membre d'équipage présentant des symptômes liés au COVID-19.
- La mise en œuvre de mesures de contrôle rigoureuses en matière d'hygiène et de prévention pour assurer la sécurité des conditions de travail dans les ports, notamment :
 - Les travailleurs portuaires ne peuvent se rendre à bord des navires que pour les interventions indispensables et doivent respecter une « distance » obligatoire avec l'équipage.
 - Les surfaces fréquemment utilisées doivent être très régulièrement nettoyées et désinfectées.

Les capitaines mettent en œuvre des protocoles rigoureux semblables à bord de leurs navires pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs et des équipages tant sur terre que sur mer.

En ces temps difficiles, les administrations portuaires canadiennes restent ouvertes. En collaboration avec les expéditeurs, les équipages de navires, les débardeurs et l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, ces mesures combinées maintiennent la sécurité des opérations portuaires et les ports s'efforcent d'assurer le mouvement des marchandises et l'activité commerciale.

Pour un aperçu des mesures prises par la communauté maritime pour protéger votre sécurité durant la pandémie due au COVID-19 tout en continuant d'assurer le transit efficace des marchandises dans nos ports, veuillez consulter le [document de Transports Canada](#).

The Leading Voice of Canadian Ports

1605-85 Albert Street Ottawa Ontario K1P 6A4 · Tel.: 613-232-2036 · Fax: 613-232-9554
<http://www.acpa-ports.net> · @ACPA_AAFC

À propos de l'Association des administrations portuaires canadiennes

Créée en 1958, l'AAPC regroupe 17 ports et les intérêts maritimes connexes en une seule association nationale. En tant que principale association de défense des intérêts et d'avancement de l'industrie portuaire canadienne – représentant toutes les administrations portuaires canadiennes, diverses entités gouvernementales, ainsi que des compagnies du secteur maritime – l'AAPC défend les ports canadiens en ce qui concerne la politique gouvernementale, le commerce, la compétitivité et la sensibilisation du public en vue de contribuer à un transport durable. Pour plus d'informations, visitez www.acpa-ports.net.

Pour plus d'informations :

Michel Hachey

Directeur, Image de marque

mhachey@acpa-ports.net

613-407-7486